

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 10 avril 2018**

Le dix avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Michel DAUPTAIN, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Sophie GOUMAZ, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bruno ALAMICHEL donne pouvoir à Yves MARIE
Pierre COUTURIER donne pouvoir à Christian LAPEYRE
Lydia GALOPIN donne pouvoir à Jack PROUTHEAU
Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO

Absent excusé :

David BOURGEOIS

Absentes :

Adrienne PETIT, Nathalie BIETRY, Peggy GUILLER et Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Alexandre DAVAL secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2018

Myriam ROUILLARD signale que sa remarque concernant le mauvais état de l'aire de jeux à côté du terrain de pétanque du gymnase n'a pas été notée. Il est rappelé qu'elle suggérait le démontage.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents moins 4 abstentions pour absence en tenant compte de la remarque.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu et ses annexes de la Commission des Finances du 27 mars.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu et présentation financière de la séance du 22 mars 2018 du Conseil Communautaire ;
- Compte rendu de la séance du Bureau du 8 mars.

Divers :

- Rapport d'activité 2017 de la bibliothèque

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Concernant le rapport de la bibliothèque, Alexandre DAVAL s'étonne de la manière dont le document est tourné. En effet, il s'interroge sur la directive politique donnée concernant l'amplitude horaire d'ouverture et le sondage qui a été effectué sur le sujet. Dans un contexte de contrainte budgétaire et dès lors qu'ainsi la Commune n'envisagerait pas d'augmenter les horaires d'ouverture, il juge que le compte rendu manque de nuance. Il pense qu'un dialogue préalable avec les décideurs, c'est-à-dire les élus, serait opportun avant ce type d'initiative. Le Maire ajoute que le budget présenté dans le rapport ne fait aucunement mention des charges de personnel et de structure. C'est fâcheux dès lors que ces dépenses constituent l'essentiel des dépenses du service. Il n'est pas envisageable d'omettre les plus gros moyens mis en œuvre. Cette remarque avait pourtant été relevée suite à la présentation du rapport 2016.

Le Maire évoque les incitations de l'Etat, par le biais de subvention, pour l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques. Il faut toutefois rappeler que ces financements s'inscrivent dans une durée limitée alors que les frais supplémentaires inhérents perdurent dans un contexte de baisse globale de dotations de l'Etat. Les recettes de 2017 de la Commune sont inférieures à celles de 2008. Nous sommes donc toujours contraints de rechercher des sources d'économie en maintenant pour autant les mêmes services aux habitants. Le challenge est aujourd'hui réussi puisque nos dépenses 2017 sont inférieures à 2006. Il faut toutefois continuer à trouver d'autres sources d'économie dès lors que les recettes diminuent au fil des années.

Le Maire conclut en rappelant la qualité du service proposé par la bibliothèque municipale.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
01/02/2018	MAITRE JOURDIN	SCI PHYM IMMO	19 RUE DU MARCHE AU BLE	AC 552	114 m ²	NON EXERCE LE 01/02/2018
22/02/2018	MAITRE MUNOZ	CONSORTS HALLOT	CHEMIN DE RICHENOU	AH100/104/105/106/AI107 /112/129/AD207/AH239/240 /247/AE309/311/312/433	45529 m ²	NON EXERCE LE 23/02/2018
07/03/2018	MAITRE JOURDIN	DUNAJCZYK	23 RUE DE LA FONTAINE	AC 747	205 m ²	NON EXERCE LE 07/03/2018
13/03/2018	MAITRE LABBE	CHODECKI	4 RUE DE MAINTENON	AC 651/886	155	NON EXERCE LE 14/03/2018
15/03/2018	MAITRE PEPIN	ARC EN CIEL	7/9 GRANDE RUE MONTLOUET	266 B 476/477/478/614/617 /1432/1433	6405 m ²	NON EXERCE LE 15/03/2018
29/03/2018	MAITRE MUNOZ	LEVOY	2 RUE DU CHAMP DE TIR/3 RUE DE LA FONTAINE	AC 713/716	402 m ²	NON EXERCE LE 29/03/2018

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ADH	Location matériel sono	Fête de la musique	546.70	656.04	FCT
DIFACHIMIE	Produits traitement	Voirie	508.20	609.84	FCT
FRANCE ELEVATEUR	Réparation camion nacelle	Sces Techniques	4 655.54	5 586.65	FCT
REXEL	Matériaux – remise en conformité	Bâtiments communaux	2 233.00	2 679.60	FCT
SIDER	Matériaux plomberie	Divers sites	522.38	626.85	FCT
FICHOT	Papier toilette + essuie mains	Divers sites	546.36	655.63	FCT
EIFFAGE ENERGIE	Pompe recyclage chaudière	Dojo	714.82	857.78	INV
HOUDARD	Porte de garage	Pavillon CTM	1 317.55	1 581.06	INV
ELANCITE	2 Radars pédagogiques	Voirie	3 241.00	3 889.20	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Le coût de réparation de la nacelle est élevé. Sur ce type de matériel, l'aspect sécurité est important et cela nous permettra de la garder plus longtemps.

Les radars pédagogiques sont mobiles, ils changeront donc d'emplacement régulièrement. Ils seront branchés sur l'éclairage public.

Christian LAPEYRE se renseigne sur le pavillon du CTM. Les travaux ne sont pas terminés et il est actuellement vacant. Il est prévu que ce soit un logement de fonction au titre des astreintes techniques. Pour le moment, aucun candidat ne s'est manifesté. Dans cette perspective, il pourrait être loué.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Budgets Primitifs 2018

Vote des budgets prévisionnels Commune, Eau potable et Assainissement

Pour chaque budget, il y a lieu de reprendre et délibérer sur la reprise des résultats 2017.

Les budgets primitifs ont été étudiés et validés par la Commission des Finances du 27 mars.

BUDGET COMMUNE

Reprise des résultats :

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	R 002	342 692.11
Déficit d'investissement 2017 reporté	D 001	226 169.26
RAR 2017 Dépenses d'investissement		138 480.65
RAR 2017 Recettes d'investissement		1 586.00
Excédent de fonctionnement 2017 capitalisé	R 1068	363 063.91

Vote des taxes directes locales

Taxes directes locales	Taux votés en 2017	Proposition 2018	Produit fiscal
d'habitation	12,06 %	12,06 %	434 401
foncière (bâti)	25,93 %	25,93 %	778 937
foncière (non bâti)	35,40 %	35,40 %	38 126
professionnelle – CFE (depuis 2011)	/	/	

Taux inchangés depuis 2011.

Pour rappel, suite à la fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017, les 8.88 % de la part départementale normalement attribués à la commune sont dorénavant transférés à l'EPCI dont nous dépendons. L'EPCI rembourse la commune (à hauteur de 310 568 € en 2017) sous forme de compensations. Il est donc nécessaire de voter un taux de 12.06 % pour qu'il n'y ait pas d'impact sur l'imposition des administrés.

Le Maire rappelle son engagement de campagne de ne pas faire varier les taux d'imposition sur ce mandat.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la proposition de maintenir les taux et les fixe pour 2018 de la manière suivante :*

Taxes directes locales	Taux votés en 2018
d'habitation	12,06 %
foncière (bâti)	25,93 %
foncière (non bâti)	35,40 %

Subventions associatives et scolaires

ASSOCIATIONS	Rappel des subventions octroyées en 2017	Montant demandé pour 2018	Montant proposé pour 2018
Judo	2 300	2 700	2 300
Gallardon Gym	1 650	1 800	1 800
Tae kwon do	1 800	1 800	1 800
Pétanque gallardonnoise	300	600	300
Archers de la Tour	400	400	400
AAPPMA Auneau-Gallardon (Pêche)	150	150	150
Basket	3 800	4 000	3 800
Football	12 500	14 000	12 500
Tennis	200	500	200
Etats d'Ames - dessin	1 500	2 000	1 000
Les Tournesols	750	800	750
Espace Libre - musique	15 300	16 000	15 300
Syndicat d'Initiative	600	Pas dossier	0
Club de l'amitié	750	750	750
AAMDGE - Association des Assistantes Maternelles de GALLARDON et de ses environs	1 100	1 300	1 100
Comité de Jumelage	200	200	200
AC-ACPG	200	Pas de dossier	200
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	200	Pas de dossier	200
FNACA	300	300	300
Prévention Routière	Repas + 100	Pas de dossier	Repas + 100
Comité St Mathieu	0	Pas de dossier	0
Collège (association sportive)	500	500	500
Vieux pistons	100	100	100
La Plume de Gallardon	500	12 500	500
Amicale des Sapeurs-pompiers	500	Pas de dossier	0
Jeunes Sapeurs Pompiers	200	Pas de dossier	0
Col-Bag	150	500	150
Voie du bien être	0	Pas de dossier	0
Don du sang	30		30
Coopérative école maternelle	1 000	1 000	1 000
Collège-voyages scolaires			
Coopérative école primaire	9 500	9 500	9 500
Ecole élémentaire-voyages scolaires des CM2			

Total subventions associatives : 45 880,00 € 60 900 € 44 230,00 €

Malgré la baisse des recettes, la Commission des Finances propose le même effort de subventions.

Le Maire informe que la Commission des Finances souhaite mettre en place un groupe de travail pour débattre sur les modalités d'attribution des subventions et notamment préciser des critères. Le Maire demande aux élus intéressés de faire acte de candidature.

Julie LECOMTE a pu constater qu'une association fait l'objet d'une subvention alors qu'elle n'a pas déposé de dossier. Il s'agit de l'association des anciens combattants qui n'a effectivement pas déposé de dossier. Toutefois, le devoir de reconnaissance paraît évident à tous et l'âge des adhérents peut excuser cette omission. Le Maire invite les élus à participer à leur assemblée générale.

Au moment de l'envoi de l'ordre du jour, les données concernant les dotations de l'Etat n'étaient pas disponibles. Elles ont donc été estimées. Depuis l'information est parvenue, un tableau modificatif des montants en recettes et dépenses de fonctionnement a été distribué aux élus.

Le Maire fait remarquer la baisse de 92 408 € des dotations de l'Etat. La dotation forfaitaire varie peu. La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) passe de 29 000 € en 2017 à 16 226 € cette année et la Commune ne perçoit plus la partie cible de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui s'élevait à 80 000 € en 2017. Malgré ses recherches, le Maire n'a encore pas d'explication. Il réessaiera de contacter la Préfecture à ce sujet. Cette baisse constitue 24 % de nos dotations qui s'élèvent à 290 000 € pour 2018. Il est peu de dire que l'affichage de l'Etat d'un maintien des dotations ne s'applique pas à Gallardon.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 70 : notamment les produits des inscriptions aux accueils de loisirs maternels et élémentaires

Chap 73 : impôts directs pour un montant de 1 251 464,00 € avec les taux votés + attribution de compensation de la Communauté de Communes pour un montant de 1 081 347,00 €.

Eric TABARINO se renseigne sur l'évolution de la taxe d'habitation. L'Etat s'est engagé à une compensation stricte. Vu le constat des dotations pour 2018, on peut toutefois s'inquiéter sur cette engagement.

A ce jour, les taux d'imposition sont maintenus malgré la baisse des dotations d'année en année. Associée à d'autres mesures, c'est au total un manque à gagner de 400 000 €/an pour la Commune et cela pourrait encore s'accroître les années prochaines.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La stratégie reste identique : il faut rapprocher le montant budgété du montant réalisé. Quelques marges de manœuvre sont toutefois à prévoir, mais le budget est serré.

Chap 65 : Il s'agit essentiellement des contingents (SIVOS et SDIS)

Chap 66 : charges réelles et emprunts garantis

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap 021 : correspond au 023 des dépenses de fonctionnement

Chap 10 : FCTVA et TA (taxe d'aménagement)

Chap 16 : Emprunt d'équilibre, mais qui ne devrait pas être réalisé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire fait lecture du tableau joint concernant le détail des dépenses d'investissement. Les principaux investissements ont été listés lors du DOB 2018.

Chap 16 : dernière fraction (90 000 €) de l'emprunt à court terme de 180 000 €

Chap 20 : logiciels, étude

Bilan : la baisse de recette de 92 408 € est très ennuyeuse. Les investissements prévus sont toutefois réalisés, ce qui reste rassurant. La CAF nette est cependant maintenue compte tenu de notre baisse d'endettement.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Communal 2017 comme suit :*

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
002	Résultat de fonctionnement reporté	342 692.11	19	0	0
013	Atténuation des charges	30 000.00	19	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	19	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	164 810.00	19	0	0
73	Impôts et taxes	2 433 162.00	19	0	0
74	Dotations, subventions et participations	647 320.00	19	0	0
75	Autres produits de gestion courante	57 400.00	19	0	0
76	Produits financiers	7.00	19	0	0
77	Produits exceptionnels	2 000.00	19	0	0
		3 758 020.11			

Dépenses de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	655 980.00	19	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 479 300.00	19	0	0
014	Atténuations de produits	6 371.00	19	0	0
022	Dépenses imprévues	0	19	0	0
023	Virement à la section d'investissement	398 531.51	19	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	86 703.16	19	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 051 217.32	19	0	0
66	Charges financières	67 267.12	19	0	0
67	Charges exceptionnelles	12 650.00	19	0	0
		3 758 020.11			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	398 531.51	19	0	0
024	Produits des cessions	19 500.00	19	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	86 703.16	19	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	502 256.31	19	0	0
13	Subventions d'investissement	50 716.00	19	0	0
16	Emprunt	368 586.00	19	0	0
		1 426 292.98			

Dépenses d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	226 169.26	19	0	0
020	Dépenses imprévues	10 000.00	19	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	80 629.00	19	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	278492.07	19	0	0
20	Immobilisations incorporelles	38 756.04	19	0	0
21	Immobilisations corporelles	603 586.61	19	0	0
23	Immobilisations en cours	188 660.00	19	0	0
		1 426 292.98			

BUDGET EAU POTABLE

C'est un petit budget, néanmoins consolidé par les moyens du SIA. La programmation de la reprise des branchements en plomb continue et un changement de canalisation sera effectué conjointement aux travaux d'extension d'assainissement à Montlouet.

Reprise des résultats :

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	R 002	
Excédent d'investissement 2017 reporté	R 001	8 964.77
Excédent de fonctionnement 2017 capitalisé	R 1068	50 439.95

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

Henri FERRO questionne sur l'éventuelle augmentation du prix de l'eau. Le Maire rappelle que l'augmentation de la taxe eau potable de la Commune est complètement compensée par la baisse de la taxe du SIA, le prix est donc stable en ce qui concerne la Commune.

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Eau Potable 2018 comme suit :

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
002	Résultat de fonctionnement reporté		19	0	0
042	OP d'ordre Transfert entre section	41 273.89	19	0	0
70	Vente de produits fabriqués, prestations de sces	95 000.00	19	0	0
		136 273.89			

Dépenses de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
011	Charges à caractère général	18 127.41	19	0	0
022	Dépenses imprévues	1 307.62	19	0	0
023	Virement à la section INV	69 109.72	19	0	0
042	OP d'ordre de transfert entre section	39 325.85	19	0	0
66	Charges financières	8 403.29	19	0	0
		136 273.89			

Recettes d'investissement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté	8 964.77	19	0	0
021	Virement de la section FCT	69 109.72	19	0	0
040	OP d'ordre de transfert entre section	39 325.85	19	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 138.76	19	0	0
		168 539.10			

Dépenses d'investissement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
040	OP transfert entre section	41 273.89	19	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	27 265.21	19	0	0
21	Immobilisations corporelles	86 000.00	19	0	0
23	Immobilisations en cours	14 000.00	19	0	0
		168 539.10			

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'agit de préparer les travaux d'extension du réseau d'assainissement à Montlouet et de gérer les comptes de classe 4 concernant les travaux en domaine privé au Mesnil et à Baglainval. Les comptes de classe 4 doivent être équilibrés. Le budget doit toutefois assurer l'avance de trésorerie.

Reprise des résultats :

La ligne de trésorerie ouverte de 254 000 € ne figure pas dans le budget.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	R 002	19 096.34
Déficit d'investissement 2017 reporté	D 001	13 907.61
Excédent de fonctionnement 2017 capitalisé	R 1068	13 907.61
RAR 2017 Dépenses d'investissement		73 738.73
RAR 2017 Recettes d'investissement		210 765.00

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Assainissement 2018 comme suit :*

Recettes de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
002	Résultat reporté	19 096.34	19	0	0
042	OP de transfert entre section	17 911.12	19	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	268 501.81	19	0	0
		305 509.27			

Dépenses de fonctionnement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	112 760.00	19	0	0
022	Dépenses imprévues	9 282.53	19	0	0
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00	19	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	72 459.73	19	0	0
66	Charges financières	8 007.01	19	0	0
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	19	0	0
		305 509.27			

Recettes d'investissement			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00	19	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	72 459.73	19	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	93 131.41	19	0	0
13	Subventions d'investissement	83 609.00	19	0	0
16	Emprunt	127 156.00	19	0	0
4582	Raccordement EU particuliers - Baglainval	488 000.00	19	0	0
		964 356.14			

Dépenses d'investissement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
			001	Déficit N-1	13 907.61
020	Dépenses imprévues	55 602.03	19	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 911.12	19	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	31 300.65	19	0	0
21	Immobilisations corporelles	169 264.74	19	0	0
23	Immobilisations en cours	188 369.99	19	0	0
4581	Raccordement EU particuliers - Baglainval	488 000.00	19	0	0
		964 356.14			

2. Création de poste

En séance du 13 février 2018, le Conseil Municipal a créé un poste transitoire pour un accroissement temporaire d'activité dans l'attente des évolutions liées aux nouvelles dispositions de l'Etat quant aux contrats aidés. Or, il s'avère qu'en l'état il n'est plus envisageable de renouveler le contrat de l'agent en charge du nettoyage du centre-ville.

En conséquence, le Maire propose la création du poste correspondant. C'est une évolution importante. Ce poste sera ajouté au tableau des effectifs de la Commune. Le nombre d'heures est identique au précédent contrat aidé.

Eric TABARINO évoque le peu d'heures qui ne permet pas d'assurer un salaire suffisant pour vivre. En fait l'intéressé a d'autres compensations.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour :*

- *la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 20h/semaine,*
- *adopter conformément la modification du tableau des effectifs,*
- *inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.*

Tableau des effectifs :

Situation actuelle (depuis le 19/12/2017)			Situation future (à compter du 01/05/2018)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<u>Filière Administrative</u>			<u>Filière Administrative</u>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj adm Principal 2 ^e cl	2	2	Adj adm Principal 2 ^e cl	2	2
Adj adm	2	2	Adj adm	2	2
<u>Filière technique</u>			<u>Filière technique</u>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	0	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise	1	1
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6
Adj tech	8	8	Adj tech	9	9
<u>Filière Animation</u>			<u>Filière Animation</u>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4	Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4
Adj anim	6	6	Adj anim	6	6

<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^è cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^è cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 2

Catégorie C : 36

3. Acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 277 de 446 m² par l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartementale Foncier Cœur de France

Par délibération en date du 21 novembre 2017, le Conseil municipal a décidé de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition du bien appartenant aux conjoints HOUSSU, situé à l'intersection de la rue Guy Pouillé et du chemin du Cornicat, cadastré section AC n° 277 d'une contenance de 446 m², en nature actuelle de jardin, dans le cadre du projet communal d'élargissement de la voirie en lien avec la création de nouveaux équipements à vocation scolaire.

L'EPFLI Foncier Cœur de France a recueilli l'accord des propriétaires au prix global de 40 000 € soit environ 87 €/m².

Or, la simulation de portage pour les douze ans, appelle deux remarques : En réalité, la Commune doit rembourser chaque année une partie du capital plus les frais de portage (intérêts, frais de fonctionnement de l'EPFLI). Ce ne sont donc pas les seuls frais qui sont à rembourser dans la perspective du remboursement du capital à l'issue du portage. De surcroît, les frais de portage paraissent très importants, soit 8 856 € sur les 12 ans. C'est très au-dessus des taux d'intérêts moyens actuels consentis par un établissement bancaire.

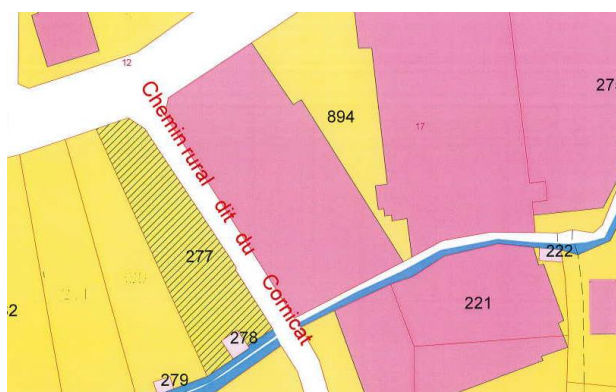
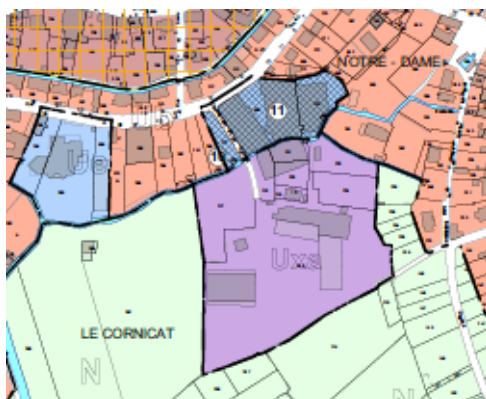
En conséquence, le Maire propose de ne pas donner suite à l'opération d'acquisition de cette parcelle par l'EPFLI. En effet, il est préférable d'acquérir la parcelle directement. Les frais seront moins importants et il est probable compte tenu du montant que la Commune n'aura pas de recours à l'emprunt.

Eric TABARINO se renseigne sur les éventuels frais de désengagement. Le Maire répond qu'il n'y en a pas.

En fait le recours à L'EPFLI est plus adapté dans le cadre d'une ingénierie globale.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prononce le désengagement de l'EPFLI et ne donne pas suite dans ce cadre pour l'acquisition de la parcelle AC n° 277*

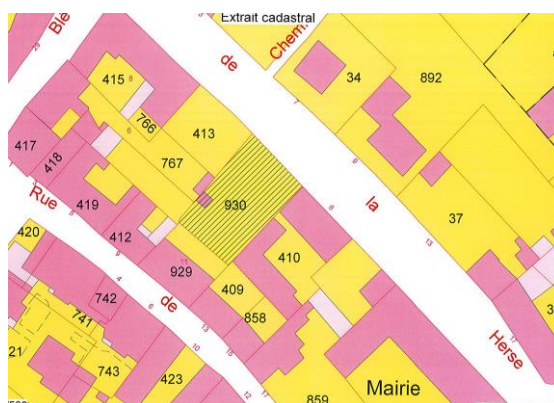
4. Acquisition des parcelles cadastrées AC n° 277 de 446 m² et AC n° 278 de 12 m²



Le partenariat avec l'EPFLI n'a pas abouti favorablement. Toutefois, l'acquisition de ce terrain reste d'actualité dès lors qu'il est fléché en emplacement réservé sur le PLU afin de permettre l'élargissement de l'accès aux terrains du fond. Le Maire a contacté les Consorts HOUSSU pour leur faire part de l'intention de la Commune d'acquérir directement le terrain. Les deux parties se sont accordées sur le tarif déjà négocié de 40 000 € pour les deux parcelles. A noter que la parcelle 278 avait été omise lors de la première délibération avec l'EPFLI.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'acquisition par la Commune de Gallardon aux Consorts HOUSSU des biens immobiliers situés rue Guy Pouillé à Gallardon, cadastrés section AC n° 277 pour 446 m² et AC n° 278 pour 12 m², au prix de 40 000,00 € net vendeur et autoriser le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.*

5. Acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 930 de 348 m²



Depuis plusieurs années, l'acquisition de cette parcelle fait l'objet d'une inscription budgétaire. Il s'agit d'un terrain au milieu de la rue de la Herse.

En effet, compte tenu de l'emplacement de cette parcelle et des problèmes toujours plus nombreux de stationnement en centre-ville, il s'agissait pour la Commune de ne pas manquer l'opportunité dans la perspective d'une vente.

Or, le service urbanisme a été justement récemment contacté par une des actionnaires de la SCI de l'Hostel Dieu, propriétaire, informant de leur souhait de vendre.

Après échange avec le Maire, un accord a été trouvé avec les deux héritières pour une session à 50 000 € net vendeur.

La saisine du service du Domaine n'est pas requise pour ce montant. En effet, les seuils réglementaires de consultation du Domaine ont évolué à compter du 1^{er} janvier 2017 et sont notamment désormais portés à 180 000 € pour les acquisitions hors expropriation (contre 75 000 € auparavant).

La proposition est conforme au marché actuel et s'inscrit en dehors de la procédure d'un droit de préemption par le biais d'une DIA. Le Maire propose donc de ne pas saisir le service du Domaine.

Le Maire ajoute que les terrains disponibles en centre-ville ou à très proche proximité sont très rares. Il est donc nécessaire de se mobiliser pour acquérir ce type de terrain pour développer le stationnement.

Julie LECOMTE se renseigne sur le nombre de places créées. Les premières ébauches font états de 18 places disponibles.

Alexandre DAVAL questionne sur le coût d'aménagement de ce futur parking. Ce point n'a pas été encore traité. En effet, ces travaux ne seront pas entrepris cette année.

Ce parking sera ouvert à tout le monde. Eric TABARINO craint le phénomène de « voitures tampons ». C'est effectivement envisageable comme ailleurs.

Le Maire confirme à Antony DOUEZY que des places pour PMR seront créées.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'acquisition par la Commune de Gallardon à la SCI de l'Hostel Dieu représentée par les sœurs Kempf du bien immobilier situé rue de la Herse, cadastré section AC n° 930 pour 348 m², au prix de 50 000,00 € net vendeur et autoriser le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Dissolution du syndicat des eaux Bleury-Gallardon

Eric TABARINO informe que le syndicat devrait disparaître le 30 juin. Une recette d'environ 25 000 € devrait être récupérée par le budget Eau Potable de la Commune.

Travaux d'assainissement en domaine privé

Murielle MARINELLI-LAVIGNE se renseigne sur le délai de prise de contact avec les particuliers de l'entreprise retenue pour les travaux. Le planning prévoit les premiers rendez-vous en avril. Les contacts seront probablement pris rapidement.

Quelques dates

- 18 avril : réunion « opération citoyenne » de la Gendarmerie à la salle polyvalente
- 21 avril : Challenge de Printemps à la bibliothèque organisé par l'Office de Tourisme

ZK 157

Il s'agit, pour rappel, de la parcelle où sont implantés l'entreprise EXPO 21 et le bassin communal de rétention des eaux pluviales de la zone d'activité. Nous en sommes à l'étape des offres d'indemnisation basées sur l'estimation du service du Domaine. En prévision, l'acquisition du terrain est d'ailleurs budgétée pour cette année. Dans le cas où la proposition serait rejetée par un ou plusieurs propriétaires, c'est le Juge de l'expropriation qui fixera le prix du terrain.

Devenir du Moulin de Richenou

La DIA est passée en Mairie. Le site est a priori vendu. Il est prévu de maintenir le moulin en bon état, ce devrait donc être une valorisation du site.

Concernant la gestion des vannages, le syndicat de la Basse Voise traitera avec le propriétaire.

V / MOT DU MAIRE

Le Maire remercie tous les membres du conseil municipal qui ont contribué à l'organisation de l'opération « nettoyons la nature » et au Salon d'Art.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h45.

 Le Maire
Yves MARIE